

33 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Il est proposé le versement de subventions aux associations suivantes :

Programme «Manifestations sportives et exceptionnelles»

- | | |
|---|-----------------|
| - Société de Tir de Besançon | 10 000 € |
| Championnats de France de Tir à Micropolis du 4 au 8 février 2014 | |
| Cette manifestation rassemblera 3 000 tireurs et 3 000 accompagnateurs qui se disputeront à Besançon le titre de champion de France dans les disciplines suivantes : carabine, pistolet (10 m, vitesse et standard), arbalète (field et match) et cible mobile. | |
| - Cercle Pugilistique de Besançon | 1 000 € |
| Tournoi qualificatif aux Championnats de France Seniors -
18 janvier 2014 - Pôle des Montboncons | |
| - Etoile Sportive Saint-Ferjeux | 500 € |
| Complément de subvention au sport amateur 2013,
prise en compte de la qualité de compétiteur des licenciés | |

En cas d'accord, la dépense totale du programme «manifestations et subventions exceptionnelles», soit 11 500 €, sera prélevée au chapitre 65.40/6574.004822 CS 20300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions exposées ci-dessus pour un montant total de 11 500 €.

«M. LE MAIRE : Je ne vois pas d'opposition. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.